

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27  
Votants : 29

Date de l'affichage de la  
convocation :

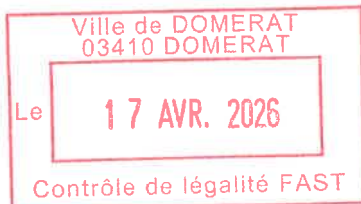
10 avril 2026

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

20 avril 2026

**OBJET** : Désignation des  
délégués au centre  
communal d'action sociale

260416-07



L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session  
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en  
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite  
commune, le 10 avril 2026.

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme  
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..  
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs  
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs  
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..  
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..  
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme  
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.



Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont  
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,  
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelie r, Le Goux,  
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date  
de publication : 20 avril 2026).



Monsieur le maire expose que conformément aux décrets n° 95-562  
du 6 mai 1995 et 2000-6 de janvier 2010 relatifs aux Centres  
Communaux d'Action Sociale, la moitié des membres du conseil  
d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par  
le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation  
proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote  
préférentiel. Elle rappelle par ailleurs le respect du principe selon  
lequel est recherché une pondération qui reflète fidèlement la  
composition de l'assemblée et qui assure à chacune des tendances  
représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un  
représentant, sans que les différentes tendances ne bénéficient  
nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement  
proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les  
composent

Il propose de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration (Le maire + 8 élus du conseil municipal + 8 membres des associations nommés par le président).

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Une seule liste est présentée : Magali SOUCHE, Josiane CHAPON, Michel DUMONTET, Patricia BONNEAU, Corinne Chirol, Pascale LESCURE, Evelyne DUPUIS, Céline LEROUX.

Le vote a lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (Art L 2121-21 du CGCT).


Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses huit représentants au conseil d'administration.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués :

Par 29 voix pour, **sont déclarés élus** : Magali SOUCHE, Josiane CHAPON, Michel DUMONTET, Patricia BONNEAU, Corinne Chirol, Pascale LESCURE, Evelyne DUPUIS, Céline LEROUX.

 Marc MALBET,  
  
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au  
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,  
  
Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026